

<b>Direction du développement durable et des collectivités locales</b>	<b>Relevé de décisions</b>	Date de la réunion : 29 janvier 2015
Bureau de l'environnement	Titre de la réunion : Réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis	Pièces jointes à ce relevé de décisions : feuille de présence
Rédacteur : Vianney le Forestier Poste : 01 41 60 55 86	Réunion présidée par : M. Wenner, directeur du développement durable et des collectivités locales	

Participants : voir feuille de présence ci-jointe

Objet de la réunion : Bilan de l'action triennale de la collectivité chargée de la mise en œuvre du document d'objectifs et désignation du président du comité de pilotage et de la collectivité territoriale chargée de la mise en œuvre du DOCOB pour le site Natura 2000

Madame BERNARD, vice-présidente du Conseil général de la Seine-Saint-Denis introduit la séance. Elle salut l'importance du travail effectué, qui concourt à la préservation des différents sites Natura 2000 du département. Elle rappelle les objectifs du document d'objectifs (DOCOB) adopté en 2011, qui s'attache particulièrement à valoriser et protéger les espèces identifiées sur les sites.

Monsieur WENNER, directeur du développement durable et des collectivités locales à la préfecture de la Seine-Saint-Denis annonce l'ordre du jour :

1. établir le bilan de l'action du Conseil général pour les trois années précédentes ;
2. procéder au vote du renouvellement de la collectivité animatrice du site Natura 2000.

Il invite les membres des services de l'Etat à présenter le réseau Natura 2000.

Madame DEGRYSE, de la DRIEE, présente le réseau Natura 2000. L'Union européenne compte 26000 sites pour 13 % de son territoire. L'organisation en maillage des sites doit permettre la mise en réseau et la circulation des espèces. L'Etat assure 50% du financement et le FEADER les 50 % restant.

Monsieur PATRIMONIO présente le réseau Natura 2000 en France. Il couvre 12 % du territoire et est basé sur le principe de la contractualisation afin de remplir ses objectifs.

Monsieur WENNER invite les représentants du Conseil général à prendre la parole afin de présenter leur bilan triennal.

Monsieur AZDOUD décline les espèces présentes sur les sites, leur évolution en termes de population ainsi que les actions qui ont été engagées pour favoriser leur développement, notamment les six contrats conclus permettant la réalisation de travaux d'aménagement. Il présente également les actions de sensibilisation à destination des riverains et du jeune public.

Madame BERNARD invite les membres de l'assemblée à poser leurs questions.

Madame YOUSNI, représentante de la communauté d'agglomération de Plaine Commune demande à ce que l'on procède à un tour de table pour que chacun se présente. Madame BERNARD fait droit à sa demande et initie le tour.

Monsieur PINSSÉAU, du Conseil général, présente le contrat des grands lacs. Il avait pour objectif d'étendre une rosclière avec une ouverture de nouveaux chenaux et leur entretien. Un observatoire à oiseaux est aussi créé. Le coût de l'opération est de 162000 €, supporté à part égale par l'Etat et le FEADER.

Monsieur GIBEAU, du Conseil général, présente le contrat relatif au parc du Sausset qui vise à débroussailler le site et à planter des essences favorables aux espèces d'oiseaux.

Madame BERNARD demande s'il y a des questions et propose de présenter l'étude d'incidence.

Monsieur AZDOUD présente l'étude d'incidence, avec une comparaison sur les années 2012, 2013 et 2014.

Monsieur REDON, président de l'association Environnement 93 félicite le Conseil général pour son travail. Il s'interroge néanmoins sur le classement de la forêt de Bondy, zone Natura 2000, en forêt de protection. Il regrette le manque de précision des cartes de l'étude d'incidence du CDT EST et partage plusieurs interrogations :

1. quelle est l'influence du COPIL sur la procédure de classement ?
2. A propos du parc George Valbon, déjà impacté par la tangentielle Nord, il évoque le « central park » que Monsieur CASTRO promeut et qui supprimerait des zones protégées. Le COPIL peut-il intervenir sur ce projet ? Il rappelle que nous sommes dans l'année de la COP 21.

A propos du classement de la forêt de Bondy, Monsieur WENNER lit un extrait de la lettre du préfet de région adressée au préfet de la Seine-Saint-Denis datée de la fin 2014 actant le lancement de la procédure de classement, avec une enquête publique qui débiterait durant le premier trimestre 2015.

Madame Bernard, concernant le « central park », précise que le parc appartient au Conseil général mais pas les projets que Monsieur CASTRO peut concevoir et communiquer. Le Conseil général comme les communes doivent rester vigilants car le foncier attire les promoteurs.

Monsieur REDON regrette que le COPIL ne se réunisse qu'une fois par an.

Monsieur Michel ADAM maire adjoint de Dugny, ajoute qu'il semblerait que le dossier « central park » soit dans les mains du Premier ministre.

Madame BERNARD rappelle que le parc appartient au Conseil général et qu'il est donc concerné au premier chef. Les abords d'un site Natura 2000 peuvent être aménagés, mais il s'agit de conserver le principe de la protection.

Madame YOUNSI fait confiance au Conseil général pour ne pas dénaturer le parc. Elle déclare que pour Plaine Commune, le projet n'est pas acceptable en l'état. En raison de la densification urbaine, il est important de conserver des espaces verts.

Madame BERNARD confirme, mais rappelle que pour ouvrir les parcs sur la ville il faut avoir les moyens de son ambition.

Madame DEROO, du Conseil général, présente l'une des missions importantes de l'animateur du site : la communication, et présente les différents supports développés (panneaux, jeux, mallette pédagogique, incitation à la participation aux observations).

Madame BERNARD propose à Monsieur WENNER de prendre la parole.

Monsieur WENNER souligne la qualité du travail effectué par le Conseil général et propose d'aborder la désignation du président du COPIL et de la collectivité animatrice du site. Il lit un extrait de la lettre du président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis adressée au préfet de la Seine-Saint-Denis, proposant la candidature du Conseil général comme président du COPIL. Il précise qu'il s'agit de l'unique candidature.

Monsieur WENNER procède au vote :

- Abstention : 1 Monsieur le maire de Vaujours ;
- Contre : 0

**Le président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis est désigné comme président du COPIL du site Natura**

Le président du Conseil général de la Seine-Saint-Denis est désigné comme président du COPIL du site Natura 2000 pour 3 ans et le Conseil général est désigné comme structure porteuse du site Natura 2000 également pour 3 ans.

Madame BERNARD remercie les participants et clôt la séance.

Diffusion du présent relevé de décision faite aux participants le :

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur du Développement Durable  
et des Collectivités Locales

Marc WENNER

## LISTE DES PARTICIPANTS

- Madame Josiane BERNARD, vice-présidente du Conseil général ;
- Madame Sandrine DEROO, représentante du Conseil général ;
- Monsieur Mehdi AZDOUD, représentant du Conseil général ;
- Monsieur Marc WENNER, préfecture de la Seine-Saint-Denis ;
- Monsieur Nicolas LEPLAT, représentant l'unité territoriale 93 de la DRIEE ;
- Madame Marie-Cécile DEGRYSE, représentante de la DRIEE ;
- Monsieur Olivier PATRIMONIO, représentant la DRIEE ;
- Madame Elvira MELIN, représentant de la DRIAAF ;
- Monsieur Sébastien KUIJN, représentant de l'UTEA ;
- Madame Valérie CHAMPLAIS, représentante de l'UTEA ;
- Monsieur Karim BEN-MIMOUN, représentant de l'agence des espaces verts ;
- Monsieur Rémi MOZER, adjoint au maire d'Aulnay-sous-Bois ;
- Madame Djamila BEKKAYE, adjointe au maire de Clichy-sous-Bois ;
- Monsieur Michel ADAM, adjoint au maire de Dugny ;
- Monsieur VOILLEMIN, adjoint au maire de Livry-Gargan ;
- Monsieur Alain SCHUMACIER, adjoint au maire de Montfermeil ;
- Madame Eve IZAMBART, mairie de Montfermeil ;
- Monsieur Didier GLEYRES, mairie de Montreuil ;
- Madame Nathalie ROUCAULT, mairie de Montreuil ;
- Monsieur Gérard BENAICHE, conseiller municipal de Neuilly-Plaisance ;
- Monsieur Jean-Paul FAUCONNET, adjoint au maire de Rosny-sous-Bois ;
- Monsieur Dominique BAILLY, maire de Vaujours ;
- Madame Fanny YOUSNI, représentante de Plaine Commune ;
- Monsieur Anthony ISAMBERT, représentant de la fédération interdépartementale des chasseurs ;
- Monsieur Gilles BOUCHET, représentant de la société Placoplâtre ;
- Monsieur François REDON, président de l'association Environnement 93 ;
- Madame ANGLADE ; représentant la CORIF ;
- Madame Sylvie VANDENBRINK, présidente de l'association ANCA.